

Annexe III

Substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention de 1988

Tableau I

Anhydride acétique
Acide N-acétylanthranilique
Acide lysergique
Acide phénylacétique^b
Éphédrine
Ergométrine
Ergotamine
Isosafrole
3,4-Méthylènedioxyphényl-2-propanone
Noréphédrine
Permanganate de potassium
Phényl-1 propanone-2
Pipéronal
Pseudoéphédrine
Safrole

Les sels des substances inscrites à ce Tableau dans tous les cas où l'existence de ces sels est possible.

Tableau II

Acétone
Acide anthranilique
Acide chlorhydrique^a
Acide sulfurique^a
Éther éthylique
Méthyléthylcétone
Pipéridine
Toluène

Les sels des substances inscrites à ce Tableau dans tous les cas où l'existence de ces sels est possible.

^a Les sels de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique sont expressément exclus du Tableau II.

^b Transféré du Tableau II au Tableau I au 17 janvier 2011.